



COMMENT DIEU NOUS AIDE-T-IL À PROTÉGER LES PLUS PAUVRES ?

Daniel HILLION, directeur des études au SEL

Introduction

Nous abordons le sujet de la protection en pensant à la prévention et à la réponse à des interactions personnelles qui font du mal à des personnes en situation de pauvreté : **maltraitance**, **mauvais traitements** ou **abus**. La plupart peuvent se classer dans l'une des catégories suivantes :

- Maltraitance physique,
- Exploitation,
- Maltraitance émotionnelle,
- Harcèlement,
- Abus sexuel,
- Négligence.

Nous aborderons la protection en pensant à ses deux volets : délivrer une personne d'un danger ou abus qui se produit effectivement (**libérer**) et éviter qu'un danger ne se concrétise ou qu'un abus ne survienne ou ne se répète (**prévenir**).

Le souci de la protection des plus faibles prend une forme spécifique en ce début de 21^e siècle. Dans les contextes décrits par les textes de la Bible, les choses se passaient et étaient envisagées de façon très différente. Néanmoins, nous croyons que la révélation de Dieu en Jésus-Christ, telle qu'elle se déploie progressivement dans l'Écriture, apporte aussi sa lumière sur les questions douloureuses liées aux abus et aux mauvais traitements telles que nous nous les posons aujourd'hui. C'est ce que nous allons essayer de montrer dans ce texte.

Le Dieu qui protège et qui délivre

Les mots que le livre des Psaumes utilise pour décrire le monde d'après la chute sont extrêmement parlants et toujours très actuels. Ils peuvent nous servir tels quels face aux situations de détresse, de maltraitance et d'abus. Il y est question de l'abîme, du gouffre, de l'eau qui submerge, de la fange dans laquelle on enfonce, du frémissement et de la terreur que ces réalités provoquent. Le Psalmiste se plaint souvent de l'attaque d'ennemis qui le harcèlent par leurs paroles, qui le guettent pour lui faire du mal, qui sont violents ou rusés, qui trahissent.



Concernant les personnes qui vivent dans la pauvreté, le théologien sri lankais Vinoth Ramachandra écrit que l'expression

'l'orphelin, la veuve et l'étranger' revient à de nombreuses reprises dans l'Ancien Testament. Elle désigne ces personnes au sein d'Israël qui n'avaient pas de protection naturelle à l'intérieur de la communauté ; elle devient ainsi un raccourci pour tous ceux qui sont faibles et vulnérables, les marginalisés de la société, qui sont les plus susceptibles d'être acculés au pied du mur quand les choses deviennent difficiles¹.

Le chapitre 24 du livre de Job décrit de façon saisissante les injustices dont les pauvres de son temps sont victimes : il parle de bornes déplacées (c'est-à-dire des limites de la propriété qui sont élargies aux dépens du voisin qui n'a pas les moyens de se défendre), du bœuf de la veuve retenu en gage, de l'âne des orphelins qui est emmené ; de violence ; de personnes qui ont un travail harassant, parfois au service du « méchant », mais qui ne peuvent pas en vivre dignement. Ce sont peut-être les catégories de l'**exploitation** et de l'**oppression** qui reviennent le plus souvent dans la Bible quand il est question des mauvais traitements dont les pauvres ont besoin d'être délivrés et protégés.

Or précisément, Dieu nous est présenté comme le Dieu des pauvres et de ceux qui souffrent. Dieu est une forteresse pour l'opprimé, une forteresse pour les temps de détresse (Psaume 9.10). Il se présente explicitement comme le Père des orphelins et le **défenseur** des veuves (68.6). Il délivre le malheureux d'un plus fort que lui, le malheureux et le pauvre de celui qui les dépouille (35.10). Il « met en haut » celui qui fait appel à lui pour qu'il soit hors d'atteinte des attaques (c'est le sens littéral du verbe traduit par « protéger » en 20.2, cf. aussi 61.3). On pourrait multiplier les références présentant Dieu comme le refuge, le rocher, le libérateur, le bouclier, etc. (voir l'accumulation de termes en 18.2-3). Tous ces mots évoquent la protection ! Dieu a fondé Sion et les malheureux de son peuple y trouvent un refuge (Ésaïe 14.32).

Les textes messianiques incluent aussi cette pensée d'un roi qui juge avec justice les pauvres et ceux que l'on écrase (cf. Psaume 72 et Ésaïe 11.4). Le berger promis par Ézéchiël, qui est à la fois l'Éternel lui-même et « David », prend soin des brebis de telle manière qu'elles ne soient plus soumises au pillage et qu'elles puissent habiter en sécurité (34.22, 25, 28) alors qu'elles étaient maltraitées auparavant et que l'agneau gras profitait de sa force par rapport à l'agneau maigre. Jésus s'est approprié ces paroles et s'est présenté comme le bon berger qui donne sa vie pour ses brebis contrairement au mercenaire qui s'enfuit et omet de les protéger quand il voit venir le loup (cf. Jean 10.11-13).

1 Howard PESKETT et Vinoth RAMACHANDRA, *The Message of Mission*, coll. The Bible Speaks Today, Nottingham, Inter-Varsity Press, 2003, p.112. Je traduis. Bien que le livre soit signé de deux noms, la préface p.12 indique qui a écrit quel chapitre, ce qui me permet d'attribuer les paroles en question à Vinoth Ramachandra.



Le Dieu qui protège s'oppose aux idoles qui servaient généralement une idéologie au bénéfice des plus forts et de ceux qui abusent de leur pouvoir tout en se révélant incapables de sauver dans la détresse. On observe également que le culte des idoles va régulièrement avec des pratiques déshumanisantes (dans les cas extrêmes à des sacrifices humains) et avec des injustices sociales. Or quand on sait que le Nouveau Testament range dans la catégorie « idolâtrie » la cupidité et l'impureté sexuelle (Éphésiens 5.5 ; cf. aussi 4.19, Colossiens 3.5 et les paroles de Jésus sur Mammon comme en Matthieu 6.24), cela ouvre tout un champ de réflexion pour des applications contemporaines : combien de personnes vulnérables et en situation de pauvreté sont aujourd'hui les victimes de l'absolutisation du désir sexuel (pornographie, prostitution, esclavage sexuel, etc.) ou du profit (exploitation, conditions de travail indignes, guerres provoquées de près ou de loin par la cupidité humaine, conséquences dramatiques pour les plus démunis d'une exploitation avide et irresponsable de la création, etc.) ?

L'enseignement biblique sur Dieu comme celui qui protège pose une difficulté redoutable pour celui qui le prend au sérieux : si Dieu protège vraiment pourquoi tant d'abus se produisent-ils ?

Il n'existe pas de réponse facile à cette question. Dans une première approche, on peut souligner que les textes que nous avons cités sur la protection divine (et bien d'autres que nous aurions pu ajouter) nous disent quelque chose de ce qui **caractérise** Dieu : il est un Dieu qui protège et qui fait justice. Mais il peut arriver qu'il agisse d'une manière mystérieuse que nous sommes incapables de sonder. Luther soulignait, paraît-il, le texte d'Ésaïe 28.21 qui parle de l'œuvre étrange du Seigneur. Dans la Bible, les fidèles reconnaissent le problème et l'apportent même devant Dieu. Au-delà des « pourquoi ? » souvent sans réponse, les croyants demandent : jusques-à quand ? (cf. Psaume 13) Ils savent que Dieu finira par agir de nouveau d'une façon qui correspond à sa manière typique de faire. Il interviendra, il fera justice, il mettra à l'abri, il délivrera. Il viendra un jour où nous reconnaitrons qu'il n'a été pris en défaut ni dans sa fidélité ni dans sa puissance. La Bible nous laisse entendre d'une part que la foi n'empêche pas la survenue de nombreux jours de détresse et elle nous inculque d'autre part la certitude d'une intervention divine et même la perspective d'un temps où tous les torts seront parfaitement redressés. Elle nous appelle à **cultiver l'espérance au milieu des ténèbres**.

Plus encore, l'Écriture place devant nos yeux, Jésus maltraité et humilié mais aussi victorieux, vivant pour toujours après avoir passé par sa passion. Une telle vision ne nous fournit pas l'explication recherchée, elle ne fait pas disparaître la souffrance, la révolte ou l'angoisse. Mais elle est une première lumière pour nous assurer que ce ne sont pas les abus qui auront le dernier mot dans l'histoire de ce monde. Elle donne du sens à ce que Dieu demande de nous dans le temps présent.



Face aux abus et à la maltraitance : ce que Dieu demande de nous

La loi et les prophètes – jusqu'à Jésus lui-même tonnait contre les scribes qui dévorent les maisons des veuves (cf. Luc 20.47) – contiennent de nombreux passages concernant les oppressions et avertissant du jugement qu'elles entraîneront inmanquablement sur ceux qui les commettent : « Maudit soit celui qui porte atteinte au droit de l'immigrant, de l'orphelin et de la veuve ! – Et tout le peuple dira : Amen ! » (Deutéronome 27.19)

Certains textes ne font que déclarer ce qui arrivera aux méchants sans qu'apparaisse un réel espoir de faire évoluer la situation (cf. Jacques 5.1-6). Plus souvent cependant la Bible indique un comportement à adopter à l'égard des personnes vulnérables. Les prophètes, par exemple, invitent le peuple à une démarche de **repentance** qui va les amener à cesser de faire le mal, à arrêter les abus, à « faire droit à l'orphelin » et à « défendre la veuve » (cf. Ésaïe 1.16-17). En annonçant la venue du Messie et de son royaume de justice qui concernera le « peuple humble et faible qui se réfugiera dans le nom de l'Éternel » (cf. Sophonie 3.12), ils appellent déjà à vivre à sa lumière, à cesser de maltraiter ses subordonnés, à détacher les chaînes de la méchanceté et à dénouer les liens du joug (cf. Ésaïe 58).

Les prophètes rappellent la **loi** de Moïse. Or celle-ci contient de nombreuses dispositions que nous pouvons mettre en rapport avec le thème de la protection. Elle martelait l'importance de ne pas faire tort au pauvre dans son procès et posait toutes sortes de limites aux comportements acceptables à son égard : par exemple, il fallait lui rendre son vêtement le soir s'il avait été pris en gage ce qui lui permettait d'être ainsi protégé contre le froid (Exode 22.25-26). Ce que l'on pouvait prendre en gage et la manière de l'obtenir étaient d'ailleurs aussi encadrés (cf. Deutéronome 24.6, 10-13) : les moyens de gagner sa vie et le domicile (et donc l'honneur, la dignité) devaient être protégés. Le sabbat, qui obligeait à s'arrêter régulièrement, avait également comme but de permettre aux plus vulnérables de pouvoir souffler et les protégeait ainsi contre une exploitation excessive (cf. Exode 23.10-12).

Un point qui interpelle lorsque l'on considère de près la loi de Moïse est qu'elle combine un grand souci des personnes les plus vulnérables avec un réalisme assez dur sur ce qui est réellement atteignable dans ce monde. Elle inculque le principe de la dignité de tout être humain sans être « maximaliste » dans l'application. On le voit dans les lois qui encadrent les situations d'esclavage sans aller jusqu'à l'abolition pure et simple. Il est indiqué que lorsqu'un homme vendait sa fille pour être esclave, elle bénéficiait d'un certain nombre de droits qui, s'ils n'étaient pas respectés, lui donnaient la possibilité de retrouver sa liberté (21.7-11). De même, certains mauvais traitements graves, obligeaient à affranchir l'esclave (21.26-27). Les lois sur le pauvre se vendant lui-même en Lévitique 25.35-55 sont faites pour protéger au maximum le plus faible et adoucir son sort autant que possible. La loi précisait aussi qu'il était interdit de livrer un esclave en fuite à son maître (Deutéronome 23.16-17). Il faut probablement comprendre qu'il s'agit ici d'un esclave ve-



nant se réfugier en Israël depuis un peuple étranger. Celui-ci devait pouvoir vivre tranquillement dans la terre promise.

Au-delà des considérations sur la loi de Moïse, on peut affirmer une responsabilité de protéger qui échoit à chacun avec un accent sur les personnes dont Dieu lui a particulièrement confié la charge. Les autorités politiques et judiciaires sont appelées à rendre la justice ce qui implique de faire droit au faible et à l'orphelin, de libérer le faible et le pauvre et de les arracher à la main des méchants (cf. Psaume 82). L'image du **berger** déjà évoquée est caractéristique de la conception biblique du roi qui fait paître le troupeau et protège les brebis, notamment les plus faibles. Mais c'est aussi tout un chacun qui est appelé à pratiquer la justice et à se soucier de ceux que l'on opprime. Cela commence au sein de la famille. Or on sait que le foyer peut malheureusement être le lieu des pires abus. La Bible en parle-t-elle ? Il est sans doute significatif que dans les instructions données par l'apôtre Paul aux pères par rapport à leurs enfants, il soit précisé qu'ils ne doivent pas les **irriter** de peur qu'ils ne **se découragent** (Colossiens 3.21, cf. Éphésiens 6.4). La prise au sérieux de ces versets pourrait aller loin sur le chemin du **refus des abus psychologiques et émotionnels**. De même l'apôtre commande aux maris d'**aimer** leur femme et de ne pas s'**aigrir** contre elle (Colossiens 3.19). Le développement d'Éphésiens 5 devrait nous interpeller par le type d'amour et de soin qu'il exige de la part du mari. À sa lumière, et même si le sujet n'y est pas explicitement abordé, on comprend comment les auteurs de l'Engagement du Cap ont pu écrire :

Toute forme de maltraitance sur la personne de son partenaire dans le couple – orale, émotionnelle ou physique – est incompatible avec l'amour du Christ, et cela quelle que soit la culture. Nous refusons qu'une quelconque coutume culturelle ou qu'une interprétation biblique dévoyée puisse justifier de battre sa femme. Nous déplorons de rencontrer cela chez des chrétiens pratiquants, y compris des pasteurs et des responsables. Nous n'hésitons pas un instant à le dénoncer comme un péché et à appeler à se repentir d'une telle pratique et à y renoncer².

Les mêmes « tables domestiques », comme on les appelle, rappellent aux maîtres qu'eux aussi ont un Maître dans le ciel ce qui doit les inciter à agir de façon juste et équitable et à s'abstenir de menaces (cf. Colossiens 4.1 et Éphésiens 6.9).

Si l'on remonte des instructions aux principes sous-jacents, il faut en arriver à parler de la création en image de Dieu. Il existe une **dignité** inaliénable avec laquelle chaque être humain est créé : la Bible le montre en liant l'interdiction du meurtre et même la réprobation des malédictions avec cette vérité théologique fondamentale (cf. Genèse 9.7 et Jacques 3.9). Jésus place l'exigence morale très haut lorsqu'il inclut dans la portée du 6^e commandement la colère et les

2 Cf. *L'Engagement du Cap*, in *Évangéliser, témoigner, s'engager*, Les documents de référence du Mouvement de Lausanne, sous dir. Jean-Paul REMPP, Charols, Excelsis, 2017, p.258-259 (II, V, 3).



paroles mauvaises qu'elle produit (cf. Matthieu 5.21-22). Le livre des Proverbes, quant à lui, fait jouer la logique de l'image de Dieu dans le comportement à l'égard du pauvre et la condamnation de l'oppression (abus) à son égard (Proverbes 14.31, 17.5 et 19.17). Même après la chute, l'image de Dieu subsiste. Il faut seulement préciser que les conditions de vie dans un monde déchu ne permettent pas d'envisager une protection parfaite.

Pour aller un peu plus loin

Si l'on prend un peu de recul pour méditer sur le sujet de la protection à la lumière de la création, de la chute et de la rédemption, on peut esquisser quelques réflexions supplémentaires.

Darby Strickland affirme :

Pour comprendre comment aider nous devons comprendre ce qui est à la racine. Les oppresseurs usurpent la place de Dieu et vivent leur vie comme s'ils étaient la personne qui doit être adorée et obéie. Ils se débattent avec le sentiment profond que tout leur est dû et qu'ils devraient être l'objet du souci et du soin des autres. Quand leurs attentes sont déçues, les oppresseurs rétorquent en punissant et en attaquant. Ceux qui commettent des abus sont prêts à blesser les autres pour garder le pouvoir et le contrôle³.

Si l'on adopte cette perspective, ceux qui commettent des abus sont des personnes qui usurpent la place de Dieu : dire cela n'implique pas que Dieu commettrait des abus ou que la divinité serait par nature oppressante. C'est simplement reconnaître nous ne sommes « que » l'image de Dieu et que lorsque nous prétendons être davantage nous nous faisons illusion et nous n'avons pas les moyens de nos ambitions. Nous ne pouvons nous absolutiser nous-mêmes qu'aux dépens des autres.

Mika Edmondson⁴, de son côté, insiste de façon intéressante sur l'usage du verbe grec κατακυριεύω qui est rendu en français par « tyranniser » mais dont la construction utilise la même racine que le mot « Seigneur » et pourrait faire penser au fait de se conduire en Seigneur, de prendre la place du Seigneur dans la vie de quelqu'un. L'anglais a souvent rendu par « to lord it over ». Ce verbe est utilisé tant pour « ceux qu'on regarde comme les chefs des nations qui les tyrannisent » (Marc 10.42) que pour les responsables d'Église qui ne doivent pas « tyranniser » ceux qui leur sont confiés mais devenir les modèles du troupeau – encore l'image du berger (1 Pierre 5.3).

3 Dans *Becoming a Church that cares well for the Abused*, Brad HAMBRICK, General Editor, Nashville, B&H Publishing, 2019, p.118.

4 Dans *Ibid.*, p.85.



Si le péché qui consiste à se prendre pour Dieu ou pour le Seigneur se trouve à la racine des abus, l'Évangile parle de grâce, de pardon et de restauration, y compris pour des personnes qui se sont rendues coupables d'abus. Il faut reconnaître qu'il existe aujourd'hui tout un courant qui divise l'humanité en oppresseurs et opprimés avec peu ou pas d'espoir de rédemption, de restauration ou de réintégration sociale pour les oppresseurs ou même simplement pour ceux qui sont perçus comme oppresseurs ou accusés d'être tels. Oui, nous devons redire que Jésus nous appelle au pardon des offenses et à l'amour de l'ennemi et qu'il affirme fortement que tout péché et tout blasphème seront pardonnés aux hommes – sauf le péché contre le Saint-Esprit qui ne consiste pas dans le type d'abus dont nous parlons dans cette étude (cf. Matthieu 12.31, 5.43-48, 6.14-15).

Pourtant, le thème du pardon est souvent mal compris dans l'Église : d'un côté, il arrive que l'on se montre excessivement sévère à l'égard des pécheurs. Dans l'Église ancienne, certaines fautes ne laissaient quasiment aucun espoir de réintégration dans la communion ecclésiale, ce qui s'oppose assez brutalement aux perspectives du Nouveau Testament. Le danger d'une religion des œuvres dans laquelle on rejette à vie certaines personnes dans le camp des pécheurs est toujours présent.

Mais de l'autre côté, il faut dire fortement que le pardon n'implique pas nécessairement le retour à la situation antérieure à la faute. Au contraire, certains péchés nécessitent de prendre acte du fait que celui qui les a commis est si fragile face à certaines tentations qu'il faut le séparer définitivement de certaines personnes qui pourraient être victimes d'une rechute ultérieure, qu'il n'a pas la maturité nécessaire pour exercer une responsabilité dans l'Église, qu'il faut l'accompagner dans une démarche consistant à assumer le caractère pénal de son crime ou de son délit devant un tribunal humain. Soulignons en particulier que lorsqu'un abus relève de la sphère de compétence des autorités civiles, la loi doit s'appliquer que le coupable soit chrétien ou non, repentant ou pas. L'Église n'a pas le droit de prendre sur elle de « laver son linge sale en famille ».

Le sujet des abus est particulièrement lourd, sombre, terrible. Il peut sembler décourageant au point de nous laisser contempler des champs de ruines sans espoir de reconstruction. Pourtant la vision biblique est autre. Sans jamais minimiser le péché ni ses conséquences, sans nous permettre de percer le mystère de l'horreur de l'abus, elle nous conduit à dire que le mal subi mais aussi commis ne représentent jamais le dernier mot sur une situation – et cela non pas parce qu'il ne serait pas si grave que cela mais parce que le dernier mot appartient toujours à Dieu. C'est ce que nous apprend le dénouement de l'histoire de Joseph (Genèse 45.1-8 et 50.15-21). C'est aussi le message de la croix. Parce que le Seigneur est le premier et le dernier, parce qu'il était mort mais qu'il est maintenant vivant aux siècles des siècles, il y a de l'espoir face aux abus et l'Évangile est une puissance de Dieu pour le salut de quiconque croit et dont il n'y a pas à avoir honte même face aux pires abus.